NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DTIE)/Hg/INC.1/6

Distr.: générale
24 mars 2010

Français
Original : anglais

**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Comité de négociation intergouvernemental
chargé d'élaborer un instrument international
juridiquement contraignant sur le mercure
Première session**
Stockholm, 7–11 juin 2010
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Élaboration d'un instrument international
juridiquement contraignant sur le mercure**

Outil de suivi des progrès accomplis par le Comité de négociation intergouvernemental dans l'élaboration des dispositions de l'instrument international juridiquement contraignant sur le mercure

Note du secrétariat

1. À la réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé de préparer les travaux du Comité de négociation intergouvernemental sur le mercure, qui s'est tenue à Bangkok du 19 au 23 octobre 2009, les délégués de la région Amérique latine et Caraïbes ont proposé de mettre au point un tableau permettant de suivre les progrès accomplis par le Comité intergouvernemental de négociation dans l'élaboration des dispositions de l'instrument international juridiquement contraignant sur le mercure. Le groupe de travail a ainsi demandé au secrétariat de préparer et de soumettre à l'examen du Comité un système satisfaisant aux dispositions de la décision 25/5 du Conseil d'administration et permettant de suivre les progrès accomplis par le Comité dans l'élaboration des dispositions de l'instrument sur le mercure relatives aux obligations, au respect et aux engagements concernant l'assistance financière et technique et le renforcement des capacités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays à économie en transition. Comme suite à la demande du Comité, le secrétariat a préparé le tableau qui figure en annexe de la présente note.

2. Si le Comité juge ce tableau utile, il souhaitera peut-être demander au secrétariat de le compléter et de le mettre à jour juste avant la fin de chaque session du Comité.

* UNEP(DTIE)/Hg/INC.1/1.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Annexe

Engagements et moyens de mise en œuvre possibles des mesures à adopter au titre de l'instrument international juridiquement contraignant sur le mercure

Dispositions énoncées au paragraphe 27 de la décision 25/5	Obligations juridiquement contraignantes approuvées par le Comité	Indicateur de respect	Moyens de mise en œuvre des obligations juridiquement contraignantes			
			Mesure de mise en œuvre	Surcoût induit par la mesure de mise en œuvre	Engagements en faveur de l'appui financier, du renforcement des capacités, de l'assistance technique et du transfert de technologies requis aux fins de la mise en œuvre de la mesure, compte tenu des besoins nationaux	Mécanismes de financement envisageables
1. Réduire l'approvisionnement en mercure et développer les capacités de stockage écologiquement rationnel						
2. Réduire la demande de mercure pour les produits comme pour les procédés						
3. Réduire le commerce international du mercure						
4. Réduire les émissions atmosphériques de mercure						
5. S'occuper des déchets contenant du mercure et remettre en état les sites contaminés						
6. Améliorer l'état des connaissances par la sensibilisation et l'échange d'informations scientifiques						
7. Spécifier les arrangements en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique et financière						
8. Assurer le respect des dispositions prises						